

*que
sais-je?*

LES MÉCANISMES ÉCONOMIQUES

HENRI CULMANN



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

QUE SAIS-JE ?

*Les mécanismes
économiques*

HENRI CULMANN

Inspecteur général des Finances honoraire

Dixième édition mise à jour

76^e mille



DU MÊME AUTEUR

- La nouvelle organisation professionnelle*, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 5^e éd., 1944 (épuisé).
- Les services publics économiques*, Bibliothèque de l'École nationale d'Organisation économique et sociale, Presses Universitaires de France, 1943.
- Les institutions publiques et professionnelles de l'économie dirigée*, Les Cours de Droit, Paris, 1943.
- Les principes de l'organisation professionnelle*, Presses Universitaires de France, 1945.
- L'Union française*, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1950 (épuisé).
- Les comptabilités nationales*, coll. « Que sais-je ? », n° 1165, Presses Universitaires de France, 4^e éd., 1977.
- Les tableaux d'opérations financières et la politique économique*, Travaux de la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohamed-V de Rabat, 1965 (dactylographié).
- Concepts et techniques en matière de balance des paiements et information économique*, Travaux de la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohamed-V de Rabat, 1965 (dactylographié).
- Comptabilité fondamentale*, coll. « SUP », Presses Universitaires de France, 1973.
- Comptabilité analytique*, coll. « Que sais-je ? », n° 1556, Presses Universitaires de France, 3^e éd., 1981 (traduction arabe).
- La comptabilité de l'entreprise*, coll. « PUF-Formation », Paris, 1974.
- Le Plan comptable révisé de 1979. Comptabilité générale*, Presses Universitaires de France, 1980.

ISBN 2 13 038192 8

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1948

10^e édition mise à jour : 1984, février

© Presses Universitaires de France, 1948
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION

LE CONCEPT DE MÉCANISME ÉCONOMIQUE

1. **Le domaine économique.** — L'Economie politique étudie les biens de ce monde du point de vue qui intéresse les hommes le plus universellement, l'*utilité* qu'ils y trouvent ou la *valeur* qu'ils y attachent. Le comportement de chaque homme en face de ces biens, comparé avec celui des autres hommes, donne naissance à des phénomènes sociaux.

Ces phénomènes attestent l'attachement que l'homme porte aux biens matériels, auxquels on assimile ces biens immatériels que sont les services ; ce sont les *phénomènes économiques*. La production, la consommation, l'échange sont des phénomènes économiques auxquels personne n'est étranger.

Les phénomènes économiques ne naissent pas par génération spontanée ; ils sont le fait des *agents économiques* qui peuvent être définis comme l'origine, la source, la cause ou le moteur des phénomènes économiques. Il tombe sous le sens que dans nos états policés, l'homme est le principal agent économique, notamment en ce qu'il produit, transporte et consomme. Mais ce serait une vue incomplète des agents économiques de n'apercevoir parmi eux que les hommes, individuellement considérés. Les entreprises, qui sont des groupements d'hommes, constituent dans les civilisations très industrialisées les agents économiques de la production beaucoup plus que les hommes eux-mêmes qui perdent dans ces entreprises leur individualité économique pour tomber au rang de simples facteurs de la production. L'Etat lui-même est maintenant considéré comme un agent économique. Dans l'ordre de la consommation, les hommes ne sont pas davantage seuls : les charançons aussi sont des consommateurs. Il y a, enfin, bien des phénomènes économiques, attestés par exemple par des changements de valeur, que l'on a point encore accoutumé de rattacher à leurs agents économiques : c'est le Soleil qui donne leur prix aux tapis turkmènes en fondant les teintes criardes des laines

et des soies dont ils sont faits ; c'est le Temps qui périmé certains biens et en valorise d'autres ; et dans l'état de pénurie généralisée que prépare un monde en voie de surpeuplement, ce sont les agents de pollution, de dégradation, de gaspillage et d'empoisonnement qu'il faudra bien un jour, en tant que tels, élever à la dignité d'agents économiques.

2. **L'interdépendance économique.** — Les phénomènes économiques groupés par catégories homogènes ne sont pas indépendants les uns des autres. Ainsi, on ne peut consommer que ce qu'on a préalablement produit ou acquis.

C'est cette dépendance qui donne son point de départ au concept de mécanismes économiques qu'on peut, dans une première vue, définir comme l'enchaînement nécessaire que la nature des choses établit entre des phénomènes économiques différents.

3. **Les mécanismes économiques dans leur environnement conceptuel.** — Ce fut une grande originalité de la part de la collection « Que sais-je ? » de faire débiter l'exposé de la matière économique par un ouvrage sur les *mécanismes économiques*. La conséquence en a été que, pour la suite des « Que sais-je ? » consacrés à la matière économique, le découpage des sujets a été commandé par une analyse conceptuelle de l'environnement économique des mécanismes.

Dans cet esprit, on aperçoit d'abord qu'il incombe à l'*analyse économique* de découvrir et de formuler les rapports d'interdépendance qui peuvent exister entre les mécanismes économiques. L'ensemble constitue ce qu'on appelle aujourd'hui la *théorie économique* qui, au-delà des mécanismes élémentaires, comporte notamment des *lois économiques*. C'est aussi à l'analyse économique à formuler les conditions et les lois de la *croissance économique* (1).

Les phénomènes économiques, leurs mécanismes et leurs lois n'apparaissent pas librement dans le vide absolu, mais dans un contexte de règles généralement édictées par la puissance publique et de cadres institutionnels d'origine publique, professionnelle ou privée. Leur ensemble constitue les *régimes économiques* qui peuvent comporter une dose d'ordre public, un régime des sociétés, un mode d'association du capital et du travail au sein de l'entreprise, des secteurs fiscalement privilégiés, comme le mutualisme ou la coopération, etc.

(1) Pierre MAILLET, *La croissance économique*, « Que sais-je ? », n° 1210, 7^e éd., 1983.

Si l'on ajoute à ces données juridiques ou institutionnelles les données d'ordre géographique, technique, organique et psychologique qui modèlent peu ou prou l'activité économique, on rencontre le concept de *systèmes économiques* (1). Un même système peut contenir plusieurs régimes, encore que tous puissent ne pas lui convenir au même degré ; le système capitaliste peut ainsi comporter un régime libéral, un régime de planification indicative, un régime dirigiste.

La *politique économique* (2) est la démarche que le gouvernement impose à tout ou partie des agents économiques pour atteindre dans l'ordre économique un but prédéterminé. Dans certains cas, cette politique comporte des priorités, des calendriers et des objectifs quantifiés dont l'ensemble constitue les *programmes économiques* (3).

La *doctrine économique*, par quoi se termine cette mise en place des mécanismes économiques au sein de la matière économique, est une des notions les plus controversées qui soient. Schumpeter (4), Pirou (5), Daniel Villey (6), Alain Barrère (7), Joseph Lajugie (8), expriment à son sujet des opinions divergentes ; cette diversité tient principalement aux rapports différents que ces auteurs établissent entre la doctrine, la pensée et la théorie économiques, voire même entre la Science économique et les Sciences sociales. Il suffit de dire que le contenu minimum de la doctrine économique est, à la fois, l'expression d'une préférence, exigeant le recours à un critère, à une éthique, extérieurs à la Science économique, et la recommandation, sur le plan de l'action, de certains comportements.

La doctrine économique est encore, le plus souvent, un acte de foi ; elle exprime la confiance que l'on attache à une certaine hiérarchie de valeurs. C'est par une manière de religion qu'on préfère le libéralisme ou le dirigisme. Et quand

(1) Joseph LAJUGIE, *Les systèmes économiques*, « Que sais-je ? », n° 753, 10^e éd., 1979.

(2) Jacques BILLY, *La politique économique*, « Que sais-je ? », n° 720, 5^e éd., 1970.

(3) Jacques R. BONDEVILLE, *Les programmes économiques*, « Que sais-je ? », n° 1073, 3^e éd., 1969.

(4) J. SCHUMPETER, *History of economic analysis*, New York, Oxford University Press, 1954.

(5) G. PIROU, *Introduction au traité d'économie politique*, 2^e éd., Sirey, 1945.

(6) Daniel VILLEY, *Petite histoire des grandes doctrines économiques*, 5^e éd., Paris, Editions M.-Th. Génin, 1964.

(7) Alain BARRÈRE, *Histoire de la pensée économique*, Paris, Les Cours de Droit, 1962.

(8) Joseph LAJUGIE, *Les doctrines économiques*, « Que sais-je ? », n° 386, 12^e éd., 1976.

bien même l'option entre ces deux régimes serait-elle levée, dans certains cas, par l'appréciation qu'on fait de ses intérêts particuliers les plus sordides, cette appréciation prendrait toujours le masque d'un acte de foi envers une certaine conception de l'intérêt général. C'est dans le domaine de la doctrine économique qu'il est le plus aisé d'apercevoir que l'hypocrisie est bien un hommage que le vice rend à la vertu.

4. Le concept de mécanismes économiques dans la pensée économique. — Le concept de mécanismes économiques a peu retenu l'attention des auteurs. Ni Nogaro dans ses *Principes de théorie économique. Les concepts fondamentaux et leur utilisation*, ni Romeuf (1), ni François Perroux (2), ni Alain Cotta (3) dans leurs dictionnaires, ni Robert Mossé (4) dans sa bibliographie ne le retiennent.

Traiter des mécanismes économiques impose donc le devoir de vérifier la validité et de cerner le contenu de ce concept insolite.

Charles Rist, dans son *Précis*, définit la position de l'esprit qui convient à l'étude des mécanismes économiques ; ils appellent un simple jugement d'existence. Mais Rist ne les sépare pas nettement des *organismes* qui en permettent le jeu et que nous classons dans les régimes économiques.

Un ouvrage plus récent (5), *Economics for pleasure* (littéralement, *Science économique pour le plaisir*), reprend dans son titre français *A la découverte des mécanismes de l'économie moderne* le concept de mécanisme économique.

C'est donc que, par un cheminement inverse de l'écriture normale d'un livre, le traducteur, placé devant les quarante chapitres du livre de Shackle, a estimé que ce concept était le plus propre à en rassembler la substance. Quelle est-elle ? En fait, l'entier contenu de la Science économique, comme d'ailleurs l'indiquait le titre anglais *Economics* ; mais une Science économique à l'état pur, dépouillée de tout ce qui n'est pas ce qu'on nomme aujourd'hui la *théorie économique*.

Nous retiendrons que *théorie économique* et *mécanismes économiques* ne coïncident pas ; les mécanismes économiques

(1) ROMEUF, *Dictionnaire des sciences économiques*, P.U.F., 1958.

(2) FRANÇOIS PERROUX, t. IX de l'*Encyclopédie française*, Larousse, 1960.

(3) ALAIN COTTA, *Dictionnaire de science économique*, Tours, Mame, 1968.

(4) ROBERT MOSSÉ, *Bibliographie d'Economie politique*, Sirey, 1963.

(5) G. L. S. SHACKLE (*op. cit.* bibl.).

sont seulement l'un des matériaux qui, ajoutés à d'autres, permettent à la théorie économique d'élaborer ses synthèses.

5. **Le concept de mécanisme économique « stricto sensu ».** — Il y a mécanisme économique quand un phénomène initial s'étant produit, d'autres phénomènes, de nature différente, se produisent à leur tour, sans impulsion nouvelle, dans un ordre déterminé, et conduisent à un résultat décelable.

Un mécanisme est ainsi caractérisable, soit par la nature du phénomène initial, soit par celle du résultat observé en fin de séquence, mais ce qui constitue le mécanisme, c'est à la fois ce qu'il y a au point de départ, ce qu'il y a au point d'arrivée et ce qui s'est passé dans l'intervalle.

Qu'un mécanisme soit une suite de phénomènes économiques entraîne que sa connaissance relève essentiellement de l'observation ; il n'implique aucun jugement de valeur. Mais plusieurs remarques doivent compléter cette indication première.

D'abord, le fait que la constatation d'un mécanisme n'implique logiquement aucune part d'appréciation, n'interdit pas qu'on recherche avec toute la précision désirable les conditions ou circonstances de son fonctionnement ; ainsi, une politique d'investissements publics n'a pas exactement les mêmes effets dans une situation de plein emploi ou de sous-emploi ; et le simple énoncé des conditions ou circonstances où un mécanisme se produit peut le faire apparaître plus ou moins souhaitable, plus ou moins valable au regard d'un critère externe ; de même, si l'on se place du point de vue du résultat produit. L'objectivité du mécanisme n'écarte pas tôt ou tard tout élément normatif.

D'autre part, si l'observation est le seul mode idéalement satisfaisant de connaissance des mécanismes économiques, il n'empêche qu'une part de raisonnement, voire même de calcul, ne puisse intervenir dans sa découverte : des observations précédemment faites, des connaissances déjà acquises sur l'interdépendance des phénomènes économiques, peuvent être mises en œuvre par le raisonnement pour élaborer le mécanisme qui *doit* jouer si tel phénomène économique initial est donné. Ainsi l'on peut, par le raisonnement, construire le mécanisme qui, partant de l'introduction d'un pouvoir d'achat supplémentaire dans une économie en équilibre conduit à un effet de déficit sur la balance des comptes, parce que l'on *sait* déjà que ce pouvoir d'achat se partagera entre des achats sur le marché intérieur et des importations, que les achats sur le marché intérieur conduiront à des importations

supplémentaires pour les besoins de la production, et provoqueront, par ailleurs, une hausse des prix nationaux qui freinera les exportations, etc.

C'est ainsi qu'une bonne part des mécanismes économiques est élaborée par le raisonnement, souvent d'ailleurs parce que l'observation exige d'abord que le raisonnement ait exactement déterminé ce qu'il y avait lieu d'observer. Les phénomènes économiques, en effet, s'offrent en vrac à l'observation et c'est le rôle de la théorie économique d'y introduire un ordre qui en permette une observation utile. Cette dualité des approches possibles des mécanismes économiques ne doit jamais être perdue de vue et leur exposé ne doit pas manquer de marquer le départ entre ce qui est observé et ce qui est conçu.

L'on a coutume, enfin, dans toute étude économique, de distinguer un cadre statique et un cadre dynamique ; l'un n'implique pas, l'autre implique la prise en considération du temps. Mais c'est là une distinction trop sommaire, car le temps peut intervenir de plusieurs manières dans le cours des phénomènes économiques.

Le temps est d'abord une donnée sans laquelle aucune chronologie n'est concevable ; il peut ensuite être retenu sous l'angle de la durée nécessaire à la production d'un phénomène économique et des conséquences de cette durée sur le phénomène lui-même ; le temps peut intervenir encore par l'inégalité des durées nécessaires à la production de phénomènes économiques liés (phénomène analogue à l'hystérésis en électricité) — par exemple le décalage qui apparaît entre la production des biens d'équipement et celle des biens de consommation — et être tenu pour la cause de certaines perturbations (crises économiques) ; les préférences quant au temps peuvent être intégrées dans l'explication du comportement des agents économiques (fondement du taux d'intérêt et base des calculs de mathématiques financières) ; le temps futur, quand il oblige à des prévisions, imprime sa marque aux phénomènes économiques du moment présent (élaboration d'un programme de production) : le temps intervient enfin en entachant d'incertitude toute prévision ; par là s'introduisent la notion de jeu dans la production des phénomènes économiques et aussi celle de variables stochastiques (dont la valeur est entachée de probabilité) dans les relations fonctionnelles entre les phénomènes économiques. Parmi tous ces éléments groupés sous le terme vague de dynamique économique, le temps chronologique est toujours sous-jacent à tout mécanisme économique : il serait bon aussi, le plus souvent, que la durée de chaque phénomène, ou les décalages des divers phéno-

mènes d'une même séquence, ne soient pas perdus de vue.

Soulignons que la notion de mécanisme économique ainsi cernée se distingue nettement de celle de lois économiques.

6. Classement des mécanismes économiques. — Il existe un très grand nombre de mécanismes économiques. Si l'on a présent à l'esprit que ceux-ci sont des enchaînements de phénomènes économiques qui se produisent, dans certaines conditions, à partir d'une impulsion initiale, il y a, théoriquement, autant de mécanismes économiques que d'impulsions différentes s'exerçant dans des systèmes déterminés de conditions, soit le produit du nombre d'impulsions par le nombre de systèmes. Cela fait beaucoup.

Le problème est alors de les classer. Le critère de classement sera directement tiré de la définition des mécanismes économiques ; il est, en effet, dans cette définition, un point resté dans l'ombre : le mécanisme économique, a-t-on vu, débouche sur un résultat, mais lequel ?

La réalité observable offre deux réponses possibles à cette question.

Certains mécanismes débouchent sur le phénomène initial lui-même, qu'ils reproduisent avec plus ou moins d'ampleur. Ce sont les *mécanismes fermés*.

D'autres mécanismes débouchent sur un résultat d'une autre nature que celle du phénomène initial ; sans doute, ce résultat peut-il être, à son tour, l'impulsion initiale d'un enchaînement de phénomènes économiques ; mais l'impulsion étant de nature différente, le mécanisme sera autre. Le premier mécanisme, qui ne se ferme pas sur lui-même mais débouche sur le grand large, peut être dit *mécanisme ouvert*.

C'est cette distinction entre les mécanismes ouverts et fermés qui donne les deux parties de ce livre.

PREMIÈRE PARTIE

LES MÉCANISMES OUVERTS

On retiendra ici, parmi ceux qui paraissent les plus importants :

- les mécanismes de l'équilibre d'une économie nationale avec le monde extérieur, qu'on nommera, *brevitatis causa*, mécanismes des changes ;
- les mécanismes de l'équilibre entre la production et la consommation ;
- les mécanismes de transformation du capital en revenu et du revenu en capital, qu'on nommera, *brevitatis causa*, les mécanismes financiers.

Les deux premiers groupes de mécanismes, selon l'appellation qu'on leur a donnée, débouchent sur un équilibre ; mais ce disant, on a pris la partie pour le tout ; il doit bien être entendu que ces mécanismes peuvent tout aussi bien déboucher, au moins temporairement, sur un déséquilibre.

A quoi il faut ajouter, quoiqu'il ne soit pas un véritable mécanisme, mais parce qu'il en porte le nom dans l'opinion publique :

- le mécanisme de l'inflation qui présente la particularité — non pas de déboucher sur — mais de consister en un mécanisme de déséquilibre.

CHAPITRE PREMIER

LE MÉCANISME DES CHANGES

Tout pays peut être considéré comme une gigantesque entreprise de production produisant la somme de tout ce que ses entreprises et ses travailleurs isolés produisent et, simultanément, comme un gigantesque consommateur consommant tout ce que ses habitants et ses entreprises consomment.

C'est un fait d'observation élémentaire qu'aucun pays ne consomme tout ce qu'il produit ni ne produit tout ce qu'il consomme. Pour ajuster ses disponibilités à ses besoins, il entre en rapports avec d'autres pays et procède à des échanges.

Comment ces échanges déclenchent-ils le mécanisme des changes et ce mécanisme débouche-t-il sur un équilibre ou sur un déséquilibre ? Ce sont les questions auxquelles le présent chapitre doit répondre.

En observation préliminaire, on notera que peu importe, du point de vue du mécanisme étudié, la nature des objets de l'échange ; ce peuvent être aussi bien des marchandises, des services, des capitaux. Dans le fait, les marchandises sont toujours prépondérantes ; il n'est pas rare qu'elles atteignent 80 % du total ; mais l'instauration généralisée des politiques de développement qui, dans les pays du Tiers Monde, suppose une aide financière extérieure, tend à accentuer la part des capitaux. Ce qui importe en revanche, c'est le régime dans le cadre duquel joue le mécanisme des changes. En régime de change réglementé, le mécanisme des changes débouche sur un ou plusieurs comptes ; en régime libéral, sur un marché des changes.

I. — Mécanisme des changes par comptes

L'observation des faits révèle des exemples nombreux d'un équilibre entre deux ou plusieurs monnaies ayant pour condition préalable l'inscription à un ou plusieurs comptes des éléments à équilibrer. Cette inscription ne résulte évidemment pas du cours naturel des choses, mais d'une organisation, laquelle peut avoir une base contractuelle ou réglementaire.

Peu importe d'ailleurs cette base : les divers régimes existants ou concevables diffèrent entre eux principalement par le nombre des monnaies dont ils organisent l'équilibre ; on peut en distinguer trois sortes.

1. Equilibre de deux monnaies par le moyen d'un compte unique. — Il est toujours loisible à deux pays de convenir que leurs règlements réciproques finiront, par le jeu d'une procédure à édicter dans chacun d'eux, par s'inscrire dans un compte unique et de ramener ainsi le problème de leur équilibre économique à celui de l'apurement éventuel d'un solde unique et parfaitement connu. Ce sont les accords bilatéraux de paiement.

Le mécanisme ainsi constitué est éminemment simple :

- l'opération avec le monde extérieur déclenche une procédure au terme de laquelle sa contrepartie en monnaie étrangère est portée au débit ou au crédit d'un compte dans chacun des deux pays intéressés ;
- l'inscription en compte a pour effet de substituer au paiement ou au recouvrement de la somme en devises une modification du solde du compte et aussi, si la position du compte le permet, une compensation plus ou moins complète entre l'ancien solde et la nouvelle opération ;
- c'est alors le nouveau solde dont le pays est créancier ou débiteur.

Mais ce mécanisme débouche sur un déséquilibre : le nouveau solde. Si la contrepartie financière de l'opération est assurée, en revanche, l'équilibre entre les deux monnaies n'est pas atteint. Le mécanisme conduit à une succession de déséquilibres.

Qu'en advient-il ? Dans la pratique la plus courante, chacune des deux parties convient de ne pas réclamer à l'autre le paiement du solde débiteur aussi longtemps qu'il se tient dans la limite d'un plafond et que l'accord de paiement reste en vigueur. Il n'est pas besoin d'un mécanisme d'équilibre puisqu'il y a déséquilibre accepté.

Si le plafond est dépassé, ou si l'accord de paiement n'est pas renouvelé à son terme, il y a obligation de règlement dans la monnaie du pays créancier.

Pratiquement, il est relativement rare qu'on en arrive à cette extrémité ; avant de l'atteindre, le pays débiteur cherche à équilibrer son compte, soit en agissant par des mesures d'ordre interne sur les causes du déséquilibre, soit en négociant avec le pays créancier un accord commercial plus

favorable : à la limite, si ces mesures échouent, un accord de consolidation de la dette en recule et en fractionne l'acquittement. Mais en toutes ces mesures, il n'y a plus aucun mécanisme.

En définitive, l'équilibre de deux monnaies par paiement en compte fait une part réduite au *mécanisme*, une part prépondérante à la *politique*.

En règle générale, le compte unique entre deux monnaies ne résout donc que très partiellement le problème de l'équilibre entre une économie et le reste du monde. Dans un cas toutefois, il apporte à ce problème une solution totale. C'est quand la monnaie de l'économie à équilibrer peut s'échanger à tout instant, en toute quantité, contre la monnaie d'une autre économie, laquelle prend à son compte, pour son coéchangiste comme pour elle-même, le problème de l'équilibre extérieur. Le cas est réalisé dans le cadre d'une zone monétaire où se trouvent ensemble un territoire doté d'une monnaie chef de file et un autre doté d'une monnaie dérivée ou rattachée.

Considérons le cas français. En comptabilité nationale, l'analyse en vigueur depuis 1971 distingue :

- la France européenne et Monaco ;
- les départements et territoires d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna ; Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ;
- la zone francs : Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo ;
- les ex-pays de la zone franc : pays du Maghreb ;
- l'étranger.

Certaines statistiques de la balance des paiements consacrent une rubrique particulière aux pays liés au Trésor français par un compte d'opérations : Côte-d'Ivoire, Sénégal, Togo, Gabon.

On observera d'abord que les échanges entre un territoire membre de la zone France et le monde extérieur se traduisent toujours, en définitive, par une opération de change entre la monnaie du territoire considéré et le franc métropolitain, même si l'échange a lieu avec un pays extérieur à la zone, puisque le propre d'une zone monétaire est de mettre en pool et de soumettre à une gestion commune les devises mises en œuvre par les échanges de ses membres. Mais les devises dont un territoire membre de la zone France a besoin ne lui

sont pas données gratuitement ; elles ont pour contrepartie des versements à la charge du territoire intéressé, faits dans sa propre monnaie. Et comme les disponibilités en devises de la zone franc sont détenues en France et, par suite, ne peuvent être cédées que contre la monnaie ayant en France cours légal, et qui est le franc métropolitain, on aperçoit que l'appartenance d'un territoire à la zone franc se traduit pour lui par la conséquence que la couverture de ses besoins en devises suppose une opération de change entre sa propre monnaie et le franc métropolitain. Et de même pour les opérations qui procurent une disponibilité en devises.

Ainsi le problème de l'équilibre entre un territoire membre de la zone franc et l'ensemble du monde extérieur se résout en un problème d'équilibre entre lui et la seule métropole, ou, en termes monétaires, en un problème de change et d'équilibre entre sa monnaie et la monnaie métropolitaine.

Soit donc maintenant à résoudre, par exemple, le problème des changes entre la Martinique et la France.

Pour en saisir le mécanisme, il y a lieu d'abord d'analyser une opération isolée, par exemple, un paiement d'un débiteur martiniquais à son créancier métropolitain. En fait, le paiement de l'un à l'autre se décompose en deux opérations : le débiteur martiniquais verse des francs « Institut d'Emission des Départements d'outre-mer » à quelqu'un dans l'île ; quelqu'un dans la métropole verse des francs français au créancier. La Martinique ne saurait envoyer matériellement de francs en France puisqu'elle ne dispose que de francs antillais et que c'est de francs français dont le créancier a besoin. Il n'y a pas eu « transfert » ; il y a eu deux paiements.

Chacun d'eux, par rapport à un paiement provoqué par une transaction d'ordre purement interne, présente des caractères particuliers.

D'abord, pour chacun des deux paiements, l'une des deux parties n'est pas quelconque ; elle est nécessairement un professionnel de l'opération de paiement ; le débiteur martiniquais ne verse pas son argent à n'importe qui, mais à une banque ou à un bureau de poste ; ce n'est pas n'importe qui qui désintéressera le créancier métropolitain, mais un banquier, un bureau de chèques postaux, un facteur ou un comptable public payant un mandat. De là découle que le problème dit du « transfert », posé à l'origine entre des personnes quelconques, se concentre entre des professionnels du commerce de l'argent ou de la tenue de comptes.

On notera que l'intervention de ces professionnels, non seulement diminue le nombre des problèmes de transfert à

résoudre par le jeu des compensations internes, mais encore réduit le nombre des personnes intéressées à la solution du problème, et ceci, de deux manières, d'abord du fait qu'à un seul professionnel correspond tout une clientèle de payeurs et d'encaisseurs, ensuite parce que ces professionnels sont organisés en hiérarchies administratives, juridiques ou bancaires qui concentrent à leurs sommets les opérations de leurs membres.

Il n'est pas difficile d'apercevoir que le nombre de ces sommets se réduit à quatre : deux banques d'émission et deux comptables publics.

En effet, pour désintéresser le créancier métropolitain, il faut des francs français ; de tels francs n'ont, en définitive, qu'une seule source qui est la Banque de France ; on conçoit que si le professionnel chargé de régler le créancier métropolitain manque de francs, il ne pourra, à travers des circuits et des procédures plus ou moins complexes, en recevoir que de la Banque de France ; de même, pour les paiements à un créancier martiniquais, qui nécessitent des francs « Institut d'Emission des départements d'outre-mer » ; c'est à cet Institut, en fin de compte, à fournir de tels francs. Et voilà déjà deux instances concentrationnaires des problèmes dits de transfert entre la métropole et la Martinique.

Il y en a deux autres : la métropole, en Martinique, paie des fonctionnaires, sert des pensions, verse des subventions, reçoit des impôts et des souscriptions ; pour toutes ces opérations, deux comptables publics sont en compte, le Trésorier payeur général de la Martinique à Fort-de-France et l'agent comptable central du Trésor à Paris.

Aux Instituts d'Emission et aux comptables du Trésor, il paraîtrait naturel d'ajouter à titre d'instance centralisatrice des transferts les comptables des postes, qui réalisent une partie importante des transferts. Et de fait, pour les transferts avec la métropole, le receveur principal des postes de Fort-de-France n'est en compte qu'avec l'agent comptable du Budget annexe des Postes à Paris et ainsi, ce circuit de transfert semble indépendant à la fois de la voie bancaire et des voies du Trésor. Mais en réalité, aux deux bouts de la procédure, le circuit postal est branché sur les deux circuits fondamentaux : à Fort-de-France, le receveur principal des postes ajuste son encaisse par des mouvements de fonds avec l'agence locale de l'Institut d'Emission des Départements d'outre-mer ; à Paris, l'agent comptable du Budget annexe des Postes détient ses fonds à titre de correspondant du Trésor.

La question est donc maintenant de savoir si et comment